

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>CETCO® JOINT COMPOUND</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Aucune.
<b>Usage recommandé</b>	Non disponible.
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Les travailleurs (et vos clients et utilisateurs dans le cas d'une revente) doivent être informés de la présence possible de poussière respirable et de silice cristalline respirable ainsi que de leurs dangers possibles. Une formation appropriée dans la bonne utilisation et la bonne manipulation de cette matière doit être fournie selon la réglementation applicable.

### Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

#### Fabricant

<b>Nom de la société</b>	CETCO, an MTI Company		
<b>Adresse</b>	2870 Forbs Avenue Hoffman Estates, IL 60192 États-Unis		
<b>Téléphone</b>	Information générale	800 527-9948	
<b>Site Web</b>	<a href="http://www.cetco.com/">http://www.cetco.com/</a>		
<b>Courriel</b>	<a href="mailto:safetydata@mineralstech.com">safetydata@mineralstech.com</a>		
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	No de téléphone d'urgence	1.866.519.4752/1 760 476 3962	
<b>Fournisseur</b>	Non disponible.		

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Dangers pour la santé</b>	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	

#### Éléments d'étiquetage



<b>Mention d'avertissement</b>	Danger	
<b>Mention de danger</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.	
<b>Conseil de prudence</b>		
<b>Prévention</b>	Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter un équipement de protection des yeux/du visage.	
<b>Intervention</b>	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.	
<b>Stockage</b>	Garder sous clef. Conserver à l'écart de matières incompatibles.	
<b>Élimination</b>	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.	
<b>Autres dangers</b>	Aucun(e) connu(e).	
<b>Renseignements supplémentaires</b>	22.5 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par ingestion.	

## 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Des distillats de pétrole. , hydrotreated light naphthenic		64742-53-6	40 - < 50
Cuivre élémentaire		7440-50-8	10 - < 20
Graphite		7782-42-5	10 - < 20
OXYDE DE CALCIUM		1305-78-8	5 - < 10
Talc		14807-96-6	5 - < 10
SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ	Silice cristalline, quartz Silice (quartz)	14808-60-7	< 1
Autres composant sous les niveaux à déclarer			10 - < 20

DSD : Directive 67/548/CEE.

CLP : Règlement n° 1272/2008.

No : Une/des limite(s) d'exposition en milieu de travail en vertu des dispositions communautaires a/ont été attribuée(s) à cette substance.

M : Facteur M

TBP : substance toxique bioaccumulable persistante.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulative.

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume. \* Indique qu'une dénomination chimique précise ou un pourcentage de composition est retenu comme secret commercial.

**Remarques sur la composition** Le texte complet de toutes les phrases R et H est présenté à la section 16. Pour le texte complet des mentions R mentionnées dans cet article, voir article 15.

## 4. Premiers soins

### Inhalation

Transporter à l'extérieur. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

### Contact avec la peau

Retirer et isoler les vêtements et chaussures contaminés. Rincer immédiatement la peau abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un médecin. En cas de léger contact avec la peau, éviter d'étendre le produit sur la peau non touchée. Laver les vêtements séparément avant réutilisation.

### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

### Ingestion

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer soigneusement la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une victime inconsciente ou en convulsion. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. En cas d'essoufflement, donner de l'oxygène. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

### Informations générales

En cas d'essoufflement, donner de l'oxygène. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Garder la victime en observation. Garder la victime au chaud.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Agents extincteurs appropriés

Poudre. Poudre chimique, CO<sub>2</sub>, pulvérisation d'eau ou mousse ordinaire. Sable sec.

### Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

### Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	Retirer immédiatement en cas de son provenant des dispositifs de ventilation de sécurité ou de toute décoloration des réservoirs suite à un incendie. Ne pas disperser un produit déversé au moyen de jets d'eau à haute pression. Refroidir les conteneurs avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé. Ce produit est combustible à des températures élevées.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence** Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage** Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque.

Déversements importants : Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

**Précautions relatives à l'environnement** Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires. Les rejets liquides consécutifs à la lutte contre l'incendie ou à la dilution du produit dans l'eau peuvent polluer.

## 7. Manutention et stockage

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention** Minimiser la formation de poussières en suspension dans l'air. Assurer une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact de ce produit avec les yeux. Éviter tout contact de ce produit avec la peau. Éviter tout contact de ce produit avec les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas utiliser dans des endroits sans ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver soigneusement après manipulation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** Garder sous clef. Tenir à distance de toute source de chaleur, de toute étincelle, et de toute flamme. Maintenir les récipients fermés de manière étanche dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir ce produit à distance de toute nourriture, boisson ou de tout produit d'alimentation animale. Tenir hors de la portée des enfants. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
COPPER, ELEMENTAL (CAS 7440-50-8)	TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	Poussière et brouillard.
		0.2 mg/m <sup>3</sup>	Fumées.
Graphite (CAS 7782-42-5)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
CALCIUM OXIDE (CAS 1305-78-8)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	
SILICA, CRYSTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
Talc (CAS 14807-96-6)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.

**Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)**

Composants	Type	Valeur	Forme
COPPER, ELEMENTAL (CAS 7440-50-8)	TWA	1 mg/m3	Poussière et brouillard.
		0.2 mg/m3	Fumées.
Graphite (CAS 7782-42-5)	TWA	2 mg/m3	Respirable.
CALCIUM OXIDE (CAS 1305-78-8)	TWA	2 mg/m3	
SILICA, CRYSTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Particules inhalables.
Talc (CAS 14807-96-6)	TWA	2 mg/m3	Particules inhalables.

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Composants	Type	Valeur	Forme
COPPER, ELEMENTAL (CAS 7440-50-8)	TWA	1 mg/m3	Poussière et brouillard.
		0.2 mg/m3	Fumées.
Graphite (CAS 7782-42-5)	TWA	2 mg/m3	Respirable.
CALCIUM OXIDE (CAS 1305-78-8)	TWA	2 mg/m3	
SILICA, CRYSTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.
Talc (CAS 14807-96-6)	TWA	2 mg/m3	Respirable.

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
COPPER, ELEMENTAL (CAS 7440-50-8)	TWA	1 mg/m3	Poussière et brouillard.
		0.2 mg/m3	Fumées.
Graphite (CAS 7782-42-5)	TWA	2 mg/m3	Fraction respirable.
CALCIUM OXIDE (CAS 1305-78-8)	TWA	2 mg/m3	
SILICA, CRYSTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.
Talc (CAS 14807-96-6)	TWA	2 mg/m3	Fraction respirable.

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur	Forme
COPPER, ELEMENTAL (CAS 7440-50-8)	TWA	1 mg/m3	Poussière et émanations.
		0.2 mg/m3	Fumées.
Graphite (CAS 7782-42-5)	TWA	2 mg/m3	Fraction respirable.
CALCIUM OXIDE (CAS 1305-78-8)	TWA	2 mg/m3	
SILICA, CRYSTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.1 mg/m3	Fraction respirable.
Talc (CAS 14807-96-6)	TWA	2 fibres/mL	
		2 mg/m3	Fraction respirable.

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
COPPER, ELEMENTAL (CAS 7440-50-8)	TWA	1 mg/m3	Poussière et brouillard.
		0.2 mg/m3	Fumées.
Graphite (CAS 7782-42-5)	TWA	2 mg/m3	Poussière respirable.

Composants	Type	Valeur	Forme
CALCIUM OXIDE (CAS 1305-78-8)	TWA	2 mg/m3	
SILICA, CRYSTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.1 mg/m3	Poussière respirable.
Talc (CAS 14807-96-6)	TWA	3 mg/m3	Poussière respirable.
<b>Valeurs biologiques limites</b>	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.		
<b>Directives au sujet de l'exposition</b>	Une exposition professionnelle à de la poussière nuisible (totale et respirable) et à de la silice cristalline respirable doit être suivie et contrôlée. Les limites d'exposition professionnelle ne sont pas adéquates pour la forme physique actuelle du produit.		
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Assurer l'accès à une douche oculaire.		
<b>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b>			
<b>Protection du visage/des yeux</b>	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Éviter tout contact avec les yeux. Pour usage industriel seulement.		
<b>Protection de la peau</b>			
<b>Protection des mains</b>	Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Pour usage industriel seulement.		
<b>Autre</b>	Porter des vêtements imperméables aux hydrocarbures si le contact est inévitable. Éviter tout contact de ce produit avec la peau. Porter un équipement de protection contre les produits chimiques qui est plus particulièrement recommandé par le fabricant. Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable. Ce matériau peut offrir une protection thermique faible ou inexistante. Pour usage industriel seulement.		
<b>Protection respiratoire</b>	Utiliser un respirateur avec filtre particulaire lorsque les concentrations particulières sont supérieures à la limite d'exposition professionnelle. Pour usage industriel seulement.		
<b>Dangers thermiques</b>	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.		
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants		

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

<b>État physique</b>	Solide.
<b>Forme</b>	Solide. Graisse. Pâte.
<b>Couleur</b>	Cuivre et noir.

### Odeur

Type hydrocarbure.

### Seuil olfactif

Non disponible.

### pH

Non disponible.

### Point de fusion et point de congélation

140.56 °C (285 °F) / 1579.33 °C (2874.8 °F) estimation

### Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

2680 °C (4856 °F) estimation

### Point d'éclair

> 165.6 °C (> 330.0 °F) Cleveland coupelle ouverte

### Taux d'évaporation

<= 1 acétate de butyle= 1  
<= 1 acétate de butyle= 1

### Inflammabilité (solides et gaz)

Non disponible.

## Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.

Tension de vapeur 0.00001 hPa estimation

Densité de vapeur >= 1 Air = 1  
>= 1 Air = 1

Densité relative Non disponible.

### Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau Non disponible.

Température d'auto-inflammation Non disponible.

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité Non disponible.

### Autres informations

Densité 6.82 g/cm3 estimation

Propriétés explosives Non explosif.

Classe d'inflammabilité Combustible IIIB estimation

Classe du point d'éclair Combustible IIIB

Propriétés comburantes Non oxydant.

Densité 1.2

## 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité** Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

**Stabilité chimique** Stable dans des conditions normales.

**Risque de réactions dangereuses** Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Ne se produit pas.

**Conditions à éviter** Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Contact avec des matériaux incompatibles.

**Matériaux incompatibles** Acides. Agents comburants forts. Chlore Fluor

**Produits de décomposition dangereux** Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

**Inhalation** On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation.

**Contact avec la peau** On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.

**Contact avec les yeux** Provoque une sévère irritation des yeux.

**Ingestion** Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion. Faible danger présumé en cas d'ingestion. Toutefois, il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition professionnelle principale.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Cause des brûlures. Inconnu(e).

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
CETCO® JOINT COMPOUND		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Rat	4433 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	6 mg/l/4h
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	7173 mg/kg
Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Des distillats de pétrole. , hydrotreated light naphthenic (CAS 64742-53-6)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	2000 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	2.18 mg/l/4h
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	5000 mg/kg
OXYDE DE CALCIUM (CAS 1305-78-8)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	500 mg/kg
SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	500 mg/kg
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant</b>		
OXYDE DE CALCIUM (CAS 1305-78-8)	Irritant	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas un sensibilisant respiratoire.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.	
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	

## Cancérogénicité

En 1997, le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) a conclu que la silice cristalline inhalée de sources professionnelles pouvait provoquer un cancer du poumon chez l'homme. Toutefois, lors de son évaluation globale, le CIRC a observé que « le pouvoir cancérogène n'était pas détecté dans toutes les conditions industrielles examinées. Le pouvoir cancérogène peut dépendre de caractéristiques intrinsèques de la silice cristalline ou de facteurs externes qui touchent son activité biologique ou la distribution de ses polymorphes. » (Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques cancérogènes de substances chimiques pour l'être humain, Silice, poussière de silicates et fibres organiques, 1997, vol. 68, CIRC, Lyon, France.) En juin 2003, le CSLEP (Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle à des agents chimiques) a conclu que le principal effet chez l'être humain de l'inhalation de la poussière de silice cristalline respirable est la silicose. « Les données disponibles sont suffisantes pour conclure que le risque de cancer du poumon est accru chez les personnes atteintes de silicose (et non, semble-t-il, chez les employés exempts de silicose exposés à la poussière de silice dans les carrières et dans le secteur industriel des céramiques). Dès lors, la prévention de l'apparition de la silicose réduira également le risque de cancer... » (SCOEL SUM Doc 94-final, juin 2003) Danger de cancer. Selon l'état de la technique actuel, la protection des travailleurs contre la silicose peut être assurée de manière systématique en respectant les limites d'exposition professionnelle réglementaires existantes. Une exposition professionnelle à de la poussière respirable et à de la silice cristalline respirable doit être suivie et contrôlée.

### Carcinogènes selon l'ACGIH

SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)  
Talc (CAS 14807-96-6)

A2 Probablement cancérogène pour l'homme.  
A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

### Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène

SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)

Probablement cancérogène pour l'homme.

### Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)  
Talc (CAS 14807-96-6)

Probablement cancérogène pour l'homme.  
Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

### Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène

SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)

Effet cancérogène suspecté chez les humains.

### Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)  
Talc (CAS 14807-96-6)

1 Cancérogène pour l'homme.  
2B Peut-être cancérogène pour l'homme.  
3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

### États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes

SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)

Carcinogène connu chez l'homme.

### Toxicité pour la reproduction

On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

### Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé.

### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Danger par aspiration

Pas un danger par aspiration.

### Effets chroniques

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. Some of the components of this product are hazardous in the respirable form. However, because of the physical nature of this product, dust generation is not expected.

### Autres informations

L'information fournie est basée sur les données des composants et la toxicologie de produits similaires.

## 12. Données écologiques

### Écotoxicité

Les composants de ce produit sont dangereux pour les organismes aquatiques. Aucune donnée disponible pour ce produit.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Cuivre élémentaire (CAS 7440-50-8)		
<b>Aquatique</b>		
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna) 0.036 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas) 0.0319 - 0.0544 mg/l, 96 heures



Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
Des distillats de pétrole. , hydrotreated light naphthenic (CAS 64742-53-6)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Daphnia	1000.0001 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Poisson	5000.0001 mg/L, 96 heures
OXYDE DE CALCIUM (CAS 1305-78-8)			
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Poisson	1070 mg/L, 96 heures
<b>Persistence et dégradation</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.		
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune donnée disponible.		
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée disponible.		
<b>Autres effets nocifs</b>	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).		

### 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

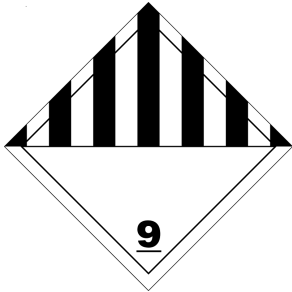
### 14. Informations relatives au transport

<b>TMD</b>	
<b>Numéro ONU</b>	UN3077
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Cuivre élémentaire)
<b>Classe de danger relative au transport</b>	
<b>Classe</b>	9
<b>Danger subsidiaire</b>	-
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Dangers environnementaux</b>	Marine pollutant only when containing 10% or more substances identified as marine pollutants or severe marine pollutant when containing 1% or more substances identified as severe marine pollutants
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.
<b>IATA</b>	
<b>UN number</b>	UN3077
<b>UN proper shipping name</b>	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (COPPER, ELEMENTAL)
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	9
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Packing group</b>	III
<b>Environmental hazards</b>	No.
<b>ERG Code</b>	9L
<b>Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
<b>Other information</b>	
<b>Passenger and cargo aircraft</b>	Allowed with restrictions.
<b>Cargo aircraft only</b>	Allowed with restrictions.

## IMDG

<b>UN number</b>	UN3077
<b>UN proper shipping name</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (COPPER, ELEMENTAL)
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	9
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Packing group</b>	III
<b>Environmental hazards</b>	
<b>Marine pollutant</b>	No.
<b>EmS</b>	F-A, S-F
<b>Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
<b>Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC</b>	Sans objet.

## IATA; IMDG; TMD



## Polluant marin



## Informations générales

Polluant marin réglementé par l'IMDG.

## 15. Informations sur la réglementation

### Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés. Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

### Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

Cuivre élémentaire (CAS 7440-50-8)

### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

## Règlements internationaux

### Convention de Stockholm

Sans objet.

**Convention de Rotterdam**

Sans objet.

**Protocole de Kyoto**

Sans objet.

**Protocole de Montréal**

Sans objet.

**Convention de Bâle**

Sans objet.

**Inventaires Internationaux**

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence  
 Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

**16. Autres informations**

<b>Date de publication</b>	10-Août-2018
<b>Date de la révision</b>	10-Août-2018
<b>Version n°</b>	09
<b>Autres informations</b>	Cette fiche signalétique ne contient que des renseignements relatifs à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.
<b>Références</b>	ACGIH EPA : Base de données AQUIRE NLM : Base de données de substances dangereuses ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimique

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente fiche technique santé-sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances, à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, de fabrication, de stockage, de transport, de distribution, de mise à disposition, d'utilisation et d'élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour la précision, la fiabilité ou la complétude de son emploi, et ne formule pas explicitement semblable déclaration ou garantie. Il incombe à l'utilisateur de vérifier l'adéquation et la complétude de ces informations pour chaque usage particulier.

Produits tiers : dans la mesure où des produits qui n'ont pas été fabriqués ou fournis par ce fabricant sont utilisés en combinaison avec ce produit ou en remplacement de celui-ci, il incombe au client de se procurer, auprès du fabricant ou du fournisseur, toutes les données techniques et les autres propriétés relatives à ces produits et à tout autre produit ainsi que toutes les informations nécessaires pertinentes. Aucune responsabilité ne peut être acceptée en cas d'utilisation de ce produit en combinaison avec des produits d'autres fournisseurs. qualité. Ces informations ne concernent, en outre, que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. CETCO, an MTI Company ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.

**Informations relatives à la révision**

Identification du produit et de l'entreprise : Identification du produit et de l'entreprise  
Composition / renseignements sur les ingrédients : Ingrédients  
Renseignements sur le transport : Valeurs HazReg - Transport  
Informations réglementaires : Phrases dangers - Cat.  
GHS: Classification